



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** de la Vallée d'Auge (ex-communauté de communes de la Vallée d'Auge)

Objet de l'enquête publique

Par arrêté n°2017-811 en date du 11 décembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a ordonné l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Vallée d'Auge (ex-communauté de communes de la Vallée d'Auge), prescrit le 24 juin 2013 sur le périmètre de l'ex communauté de communes de la Vallée d'Auge. L'enquête publique ne porte pas sur la commune de Condé-sur-Ifs.

Identité et coordonnées de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable du plan soumis à l'enquête publique est :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie
6 rue d'Alençon – CS 26020 – 14106 LISIEUX cedex – 02.31.616.609

La personne représentant le responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Madame Marion TISSIER, chargée de mission PLUI
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement de l'Espace
38 rue du Carmel – 14100 LISIEUX
02.31.616.609 – amenagement@agglomeration-lisieux.fr

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique, le PLUI de la Vallée d'Auge, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, puis rendu opposable, après exécution des formalités requises, à toutes les autorisations du droit des sols survenant sur son périmètre d'approbation.

Nom et qualité des membres de la commission d'enquête

Monsieur Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite, est désigné en qualité de Président de la commission d'enquête par le Président du Tribunal Administratif de Caen. Madame Françoise CHEVALIER et Monsieur Pierre GUINOT-DELERY sont désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Date d'ouverture de l'enquête publique, durée et modalités

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs, du lundi 8 janvier 2018 à 10h au samedi 10 février à 12h.

Le dossier d'enquête comprend :

- Un dossier comprenant l'ensemble des pièces constitutives du PLUI arrêté
- Un résumé non technique
- Le bilan de la concertation synthétisant les observations et propositions formulées par le public
- Les avis des personnes publiques associées à l'élaboration du PLUI qui ont été reçus, ainsi que les propositions de prise en compte apportées par le groupe de travail PLUI de la communauté d'agglomération
- L'avis de l'Autorité Environnementale
- Une note de cadrage territorial : point sur les évolutions du territoire entre l'arrêt de projet du PLUI et l'enquête publique

Sites Internet sur lesquels le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête publique relatif au PLUI de la Vallée d'Auge est consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie à l'adresse suivante : www.lisieux-normandie.fr

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site Internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/555

Lieux et horaires où le dossier de l'enquête peut être consulté sur support papier et le registre d'enquête accessible au public

Le dossier d'enquête en format papier est consultable pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies et mairies déléguées de chaque commune et commune déléguée concernée par l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit à :

- **Belle-Vie-en-Auge** : Biéville-Quétiéville (mairie de BVA) et Saint-Loup-de-Fribois
- **Castillon-en-Auge**
- **Méry-Bissières-en-Auge (MBA)** : Bissières et Méry-Corbon (mairie de MBA)
- **Mézidon-Vallée d'Auge (MVA)** : Coupesarte, Crèvecœur-en-Auge, Croissanville, Grandchamp-le-Château, Le Mesnil-Mauger, Lécaude, Les Authieux-Papion, Magny-la-Campagne, Magny-le-Freule, Mézidon-Canon (mairie de MVA), Monteille, Percy-en-Auge, Saint-Julien-le-Faucon et Vieux-Fumé.

Le dossier d'enquête publique est également consultable pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public auprès du pôle Aménagement de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie situé 38 rue du Carmel à Lisieux, ainsi qu'à la Maison des Services Publics située 12 rue Voltaire, Mézidon-Canon à Mézidon-Vallée-d'Auge.

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête, dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la Commission d'enquête, disponibles dans tous les lieux de consultation du dossier papier mentionnés ci-avant.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Point et horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la Maison des Services Publics située 12 rue Voltaire, Mézidon-Canon à Mézidon-Vallée-d'Auge.

Adresses auxquelles le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Dans les registres d'enquête disponibles dans toutes les mairies et mairies déléguées ainsi qu'à la Maison des Services Publics à Mézidon-Canon et au pôle Aménagement de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Dans le registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse suivante : www.registre-dematerialise.fr/555
- Par courrier adressé au Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
Monsieur le Président de la commission d'enquête relative au PLUI de la Vallée d'Auge
Mairie de Mézidon Vallée d'Auge
Château du Breuil - rue Henry-Dunant
Mézidon-Canon
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Les courriers devront lui parvenir au plus tard le samedi 10 février à 10h ;

- Aux lieux, jours et heures de permanence des commissaires enquêteurs précisés ci-dessous :

Jour	Date	Horaires	Lieux
Lundi	8 janvier	10h – 13h	Mairie déléguée de Crèvecœur-en-Auge (MVA)
Lundi	8 janvier	16h – 19h	Mairie déléguée de Le Mesnil-Mauger (MVA)
Samedi	13 janvier	9h – 12h	Mairie de Mézidon-Vallée d'Auge
Mardi	16 janvier	10h – 13h	Mairie déléguée de Magny-la-Campagne (MVA)
Mardi	16 janvier	15h – 18h	Mairie déléguée de Saint-Julien-le-Faucon (MVA)
Vendredi	19 janvier	16h – 19h	Mairie déléguée de Bissières (MBA)
Mardi	23 janvier	10h – 13h	Mairie déléguée de Le Mesnil-Mauger (MVA)
Mardi	23 janvier	14h – 17h	Mairie de Castillon-en-Auge
Vendredi	26 janvier	15h – 18h	Mairie de Belle-Vie en Auge
Mardi	30 janvier	10h – 13h	Mairie déléguée de Saint-Julien-le-Faucon (MVA)
Mardi	30 janvier	15h – 18h	Mairie de Méry-Bissières en Auge
Vendredi	9 février	16h – 19h	Mairie déléguée de Saint-Loup de Fribois (BVA)
Samedi	10 février	9h – 12h	Maison des Services Publics (Mézidon-Canon, MVA)

- Par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : amenagement@agglomeration-lisieux.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises sur les registres, sont consultables au siège de l'enquête, établi à la mairie de Mézidon-Vallée d'Auge.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : www.registre-dematerialise.fr/555

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Indication de l'existence d'un rapport sur les incidences environnementales et de l'existence de l'avis de l'autorité environnementale

Une notice d'évaluation environnementale est incluse au rapport de présentation du projet de PLUI. L'avis de l'Autorité Environnementale, daté du 20 juillet 2017, figure parmi les pièces du dossier soumis à enquête. L'avis est également consultable à l'adresse internet suivante : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Affiché à (lieu précis) :

Le (date) : Cachet :